

PROGRAMME DE SUBVENTION

Promotion touristique



Permettre aux entreprises touristiques de mettre en place une campagne promotionnelle ou un placement publicitaire afin qu'elles se positionnent pour la saison estivale 2020

Coûts admissibles :

Frais de campagne ou de placements publicitaires.

Volet 1 :

Remboursement d'un montant maximal de 1 200 \$ pour des frais de campagne ou de placements publicitaires initiés par l'entreprise.

Volet 2 :

Campagne radio et médias sociaux déployée par le CLD RN (Tourisme Rouyn-Noranda) visant à promouvoir des escapades touristiques locales sur différents thèmes. Ex.: escapade Nature, escapade Urbainé, etc.

Conditions :

- L'entreprise œuvre dans le secteur touristique suivant : sites et attraits, festivals et événements, ainsi que établissements d'hébergement pouvant démontrer un achalandage touristique significatif basé sur les statistiques de provenance et d'achalandage de 2019.
- L'entreprise doit faire affaires avec un média ou une firme de Rouyn-Noranda.
- Les frais réclamés ne doivent pas faire l'objet d'un remboursement d'une autre source.
- L'entreprise doit au préalable vérifier son admissibilité au programme de subvention auprès du CLD Rouyn-Noranda via le [formulaire](#).

Modalités :

Sur présentation d'une facture ou preuve de paiement, l'entreprise pourra bénéficier d'une subvention équivalente à 60 % des frais encourus (excluant les taxes) pour la réalisation d'une campagne promotionnelle ou d'un placement publicitaire, jusqu'à un maximum de 1 200 \$. L'autre 40 % de la facture, ainsi que les coûts excédentaires sont à la charge de l'entreprise. Projets admissibles du 15 juin au 7 septembre.

LES PLACES SONT LIMITÉES*

*Le comité se réserve le droit de refuser certaines demandes

Cette subvention est rendue possible grâce à un partenariat de :

